



Assemblée générale

Distr. générale
2 mars 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 119 b) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité des contributions

Note du Secrétaire général

1. Les articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale disposent ce qui suit :

Article 158

L'Assemblée générale nomme un Comité des contributions, qui est un comité technique comprenant 18 membres.

Article 159

Les membres du Comité des contributions, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels ; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité des contributions au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante.

2. Le Comité se compose actuellement des membres suivants :

Syed Yawar **Ali** (Pakistan)*
Jakub **Chmielewski** (Pologne)*
Cheikh Tidiane **Dème** (Sénégal)**
Gordon **Eckersley** (Australie)**
Bernardo **Greiver del Hoyo** (Uruguay)**
Michael **Holtzsch** (Allemagne)***
Ji-sun **Jun** (République de Corée)***
Vadim **Laputin** (Fédération de Russie)***
Lin Shan (Chine)***
Robert Ngei **Mule** (Kenya)*

* [A/76/50](#).



Mohamed Mahmoud **Ould El Ghaouth** (Mauritanie)**
Toshiro **Ozawa** (Japon)*
Tõnis **Saar** (Estonie)*
Brett Dennis **Schaefer** (États-Unis d'Amérique)*
Ugo **Sessi** (Italie)**
Henrique da **Silveira Sardinha Pinto** (Brésil)***
Alejandro **Torres Lépori** (Argentine)**
Steve **Townley** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)***

* Mandat arrivant à expiration le 31 décembre 2021.

** Mandat arrivant à expiration le 31 décembre 2022.

*** Mandat arrivant à expiration le 31 décembre 2023.

3. Étant donné que les mandats de M. Ali, M. Chmielewski, M. Mule, M. Ozawa, M. Saar et M. Schaefer viendront à expiration le 31 décembre 2021, l'Assemblée générale sera appelée, à sa soixante-seizième session, à nommer six personnes pour pourvoir ces sièges vacants. Ces personnes seront nommées pour un mandat de trois ans, prenant effet le 1^{er} janvier 2022.

4. Selon la pratique établie, les sièges au Comité des contributions sont répartis entre les groupes régionaux comme suit : trois pour les États d'Afrique ; quatre pour les États d'Asie et du Pacifique ; trois pour les États d'Europe orientale ; trois pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes ; cinq pour les États d'Europe occidentale et les autres États. L'Assemblée pourrait souhaiter maintenir la même répartition à sa soixante-seizième session.

5. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale un projet de décision où figuraient les noms des personnes dont elle recommandait la nomination. Il est proposé de procéder de même à la soixante-seizième session.